YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/PG/ET

ARRETE N° 98/45
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant le stationnement des véhicules rue du Manoir

Le DEPUTE-MAIRE de la ville d'YERRES,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU le Code de la Route, article R. 225, relatif au stationnement,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT les travaux de rénovation de la demi-pension du collège Guillaume Budé, et le déplacement de la voie d'accès pompiers du CEC rue du Manoir, effectués sous la responsabilité du cabinet d'architecture GERING ET PARTENAIRES 48 cours Blaise Pascal 91025 EVRY CEDEX, maître d'oeuvre.

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers du CEC, et ce, à partir du 09 mars 1998 pendant la durée des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Rue du Manoir, au droit de l'accès du CEC :
Le stationnement des véhicules sera interdit sur toute la voie d'accès pompiers, et notamment sur une partie du parking situé le long de la clôture du chantier le long de l'Yerres.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 04 mars 1998

PRÉFECTURE
13 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98